

FICHES THÉMATIQUES

Révision du schéma d'aménagement MRC des Laurentides

Dans le cadre du processus de révision du schéma d'aménagement, la MRC des Laurentides a préparé dix fiches qui présentent brièvement le contenu du schéma.

Les trois premières fiches sont d'ordre général, alors que les fiches suivantes présentent les grandes thématiques composant le schéma d'aménagement:

1. Les rôles d'une MRC en matière d'aménagement du territoire
2. Le schéma d'aménagement et son processus de révision
3. Les grandes affectations du territoire et la vision d'aménagement
4. La gestion de l'urbanisation
5. Les milieux naturels
6. La culture, le patrimoine et le paysage
7. Le transport et la mobilité
8. Les infrastructures, les équipements et les contraintes potentielles ou existantes
9. Le développement économique
10. Les ressources naturelles

L'ensemble des fiches thématiques ainsi que des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet de la MRC :

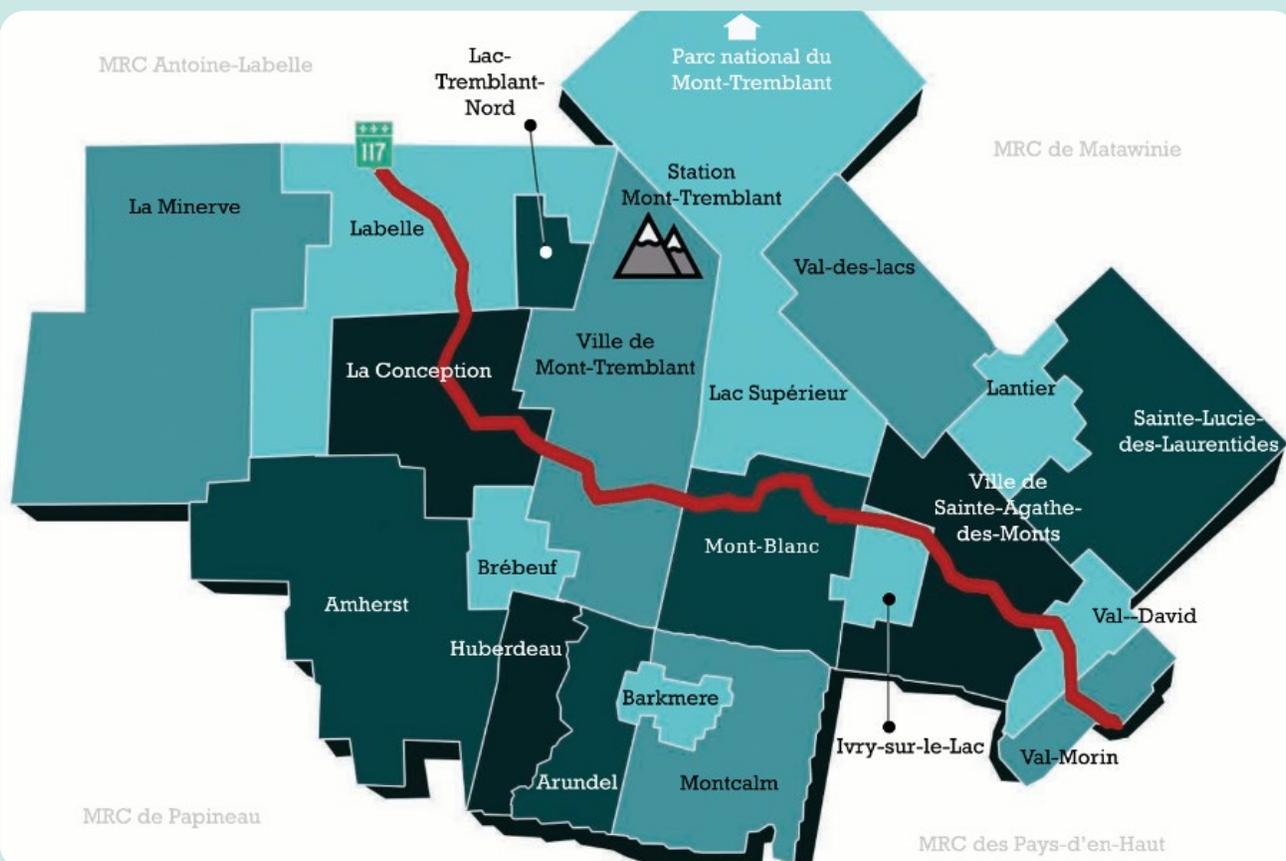
www.mrclaurentides.qc.ca/schema-damenagement/



1

LES RÔLES D'UNE MRC EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La MRC des Laurentides regroupe 20 municipalités, totalisant une population d'environ 50 700 (selon le recensement de la population de 2021).



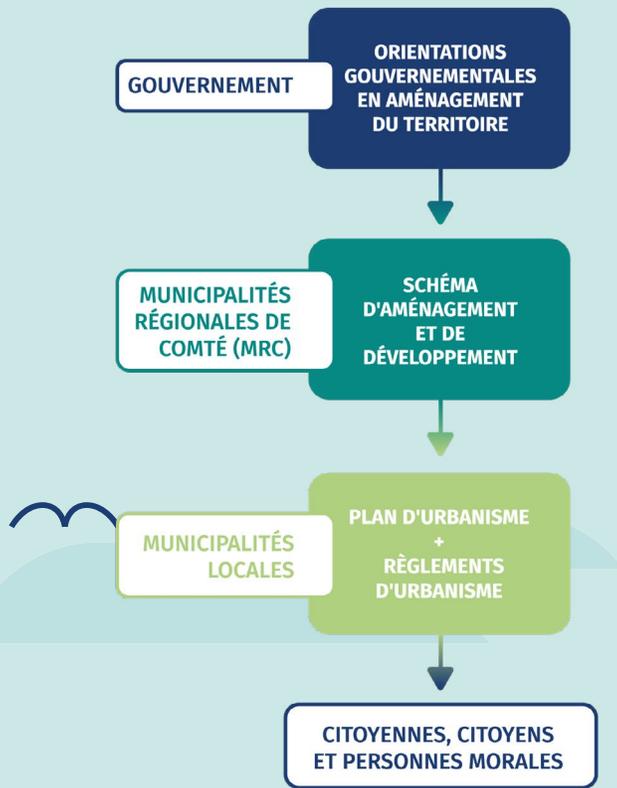
Une MRC travaille en collaboration et en soutien auprès des municipalités qui composent son territoire, et facilite les échanges avec les ministères et organismes provinciaux. Ses principaux rôles se situent notamment au niveau de l'aménagement du territoire :

- Elle veille à la planification régionale de l'ensemble de son territoire, de façon cohérente.
- Elle est responsable d'intégrer les orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

Pour y parvenir, son principal outil est le schéma d'aménagement et de développement du territoire

2

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET SON PROCESSUS DE RÉVISION



Le schéma d'aménagement d'une MRC est le principal document d'orientation et de planification régionale.

Il intègre la **vision d'aménagement** et établit les **grandes orientations** de l'organisation physique du territoire de la MRC, en fixant des objectifs et les différents moyens à mettre en œuvre.

Un schéma d'aménagement s'accompagne également d'un document complémentaire, qui regroupe les règles et les obligations minimales (règles municipales de zonage et de lotissement, protection des milieux humides et hydriques, gestion des corridors routiers, etc.) auxquelles devront se conformer les municipalités lors de la révision de leur plan et de leurs règlements d'urbanisme.

La MRC a entamé un processus de révision de son schéma, qui permettra de repenser et d'actualiser les choix d'aménagement, en conciliant des visions d'aménagement du territoire, de développement économique et d'environnement.

Afin de présenter et de recueillir les commentaires de la population sur ce projet de révision du schéma d'aménagement, la MRC des Laurentides a prévu sept (7) assemblées publiques aux mois de juin et juillet 2023, à travers le territoire de la MRC (voir à la page suivante).

De plus, les municipalités, la population et les organisations peuvent transmettre à la MRC leurs commentaires sur le projet de révision du schéma, par écrit, **d'ici le 14 juillet 2023** :

Par la poste :

Service de l'aménagement et de la planification du territoire
MRC des Laurentides
1255, chemin des Lacs
Mont-Blanc (Québec) J0T 2G0

Par courriel :

amenagement@mrclaurentides.qc.ca

Une fois cette étape de consultation terminée, les derniers ajustements seront apportés au schéma d'aménagement, qui entrera en vigueur à la suite de l'obtention des approbations gouvernementales.

1987
ENTRÉE EN VIGUEUR
DU SCHÉMA

2000
1^{RE} RÉVISION
DU SCHÉMA

2023
2^E RÉVISION DU
SCHÉMA (EN COURS)



ASSEMBLÉES PUBLIQUES

Date **Heure** **Lieu**

LANTIER

5 juin 2023

19 h à 21 h

Hôtel de ville (salle communautaire)
118, croissant des Trois-Lacs, Lantier,
J0T 1V0

AMHERST

6 juin 2023

19 h à 21 h

Église de Saint-Rémi
245, rue Amherst, Amherst,
J0T 2L0

MONT-BLANC

27 juin 2023

19 h à 21 h

MRC des Laurentides (salle Ronald-Provost)
1255, chemin des Lacs, Mont-Blanc,
J0T 2G0

**SAINTE-AGATHE-
DES-MONTS**

28 juin 2023

19 h à 21 h

Place Lagny
2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts,
J8C 2A2

MONT-TREMBLANT

4 juillet 2023

19 h à 21 h

Hôtel de ville (salle du conseil)
1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant,
J8E 1V1

LABELLE

5 juillet 2023

19 h à 21 h

Chapelle du centre communautaire
29, rue du Couvent, Labelle,
J0T 1H0

VAL-MORIN

6 juillet 2023

19 h à 21 h

Chalet Far Hills
5966, chemin du Lac-La Salle, Val-Morin
J0T 2R0

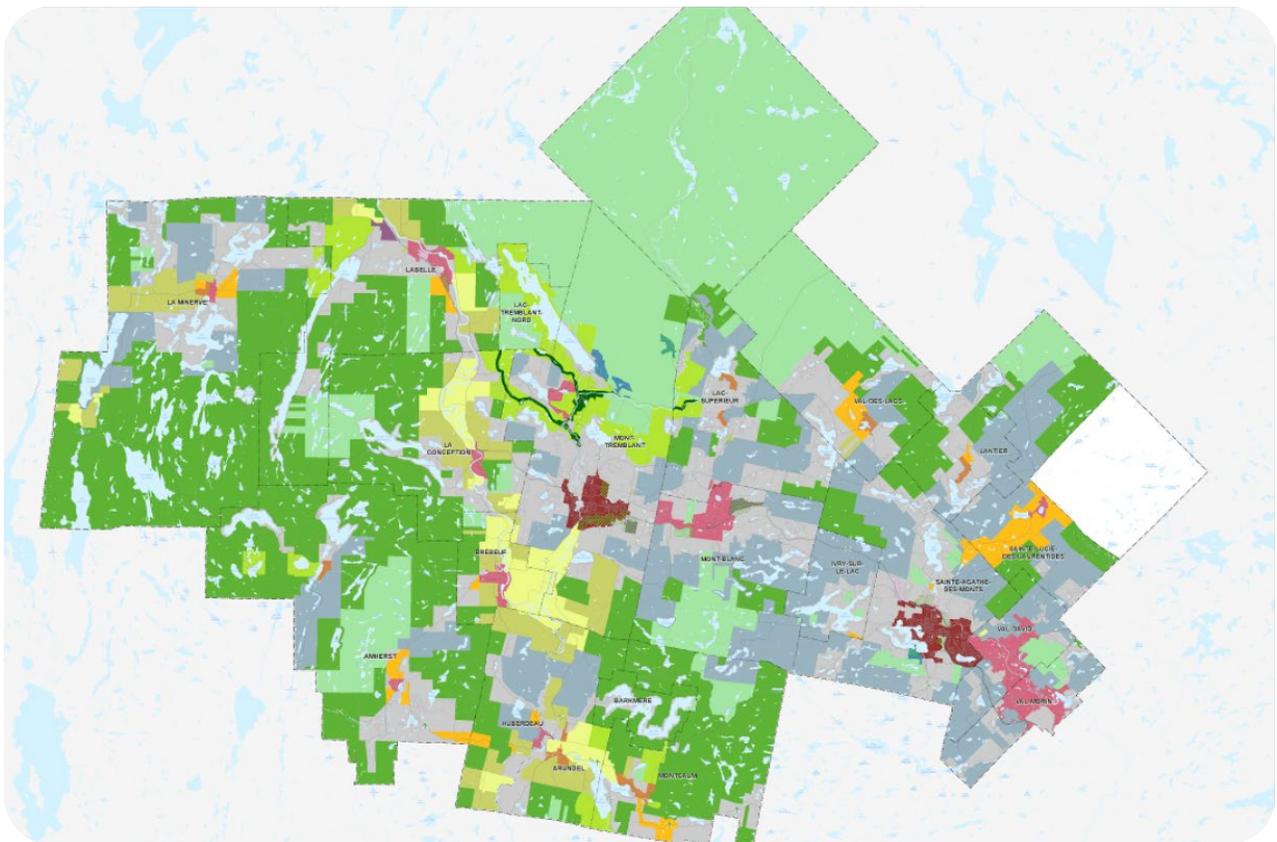


3

LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE ET LA VISION D'AMÉNAGEMENT

Le schéma d'aménagement découpe le territoire en plusieurs secteurs ayant des vocations spécifiques, que l'on appelle les affectations du territoire. Le territoire de la MRC est ainsi divisé en cinq grandes familles d'affectation, illustrées sur la carte du territoire ci-dessous:

1. Les affectations de développement (industrielle, commerciale et urbaine).
2. Les affectations de consolidation (rurale de services et résidentielle).
3. Les affectations paysagère et biodiversité (villégiature paysagère, villégiature de biodiversité et corridor de biodiversité).
4. Les affectations agricoles (agricole et agroforestière).
5. Les affectations de forêt et plein air (conservation, récréation et forestière).



L'ensemble de la cartographie (73 cartes) associée au projet de schéma révisé est disponible sur ce lien (fichier de 163 Mo): https://mrclaurentides.qc.ca/pdf/ANNEXE_A_CARTES_2023-04-06.pdf

Légende des affectations

	Secteur spécifique de planification		Industrielle lourde		Commerciale et industrielle		Rurale de services
	Urbaine		Agricole		Résidentielle		Forestière
	Touristique		Villégiature paysagère		Conservation et récréation		Corridor de biodiversité
	Villageoise		Agroforestière		Villégiature de biodiversité		Régionale

Vision d'aménagement

Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, la MRC a formulé une vision d'aménagement afin de guider l'élaboration des orientations et des objectifs d'aménagement :

UNE PLANIFICATION RÉGIONALE MISANT SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Cette vision d'aménagement rend compte du défi lié à l'aménagement d'un territoire comme celui de la MRC des Laurentides : **maintenir un équilibre entre le développement du territoire, la gestion de la croissance démographique, les besoins de la population, de même que la préservation de l'environnement et des paysages.** Le tout, dans une époque profondément teintée par les enjeux liés aux changements climatiques.



4

LA GESTION DE L'URBANISATION

La gestion de l'urbanisation sur le territoire de la MRC des Laurentides vise parallèlement deux secteurs distincts, mais intimement liés : les périmètres urbains (villageois, locaux ou régionaux) et les territoires hors périmètres urbains, caractérisés par l'activité de villégiature.

ORIENTATION 1

Encourager une occupation dynamique du territoire et assurer le maintien des services nécessaires à la vitalité des communautés en élaborant des concepts d'aménagement du territoire respectant le potentiel et les caractéristiques du milieu.

Objectifs

1.1 CONSOLIDER LE DÉVELOPPEMENT DES NOYAUX VILLAGEOIS EXISTANTS (PÉRIMÈTRES URBAINS) ET EN ASSURER LA VITALITÉ.

1.2 À L'EXTÉRIEUR DES NOYAUX VILLAGEOIS, CONSOLIDER LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DANS LES SECTEURS DÉJÀ DÉVELOPPÉS À CETTE FIN, LÀ OÙ LES INFRASTRUCTURES SONT EXISTANTES.

1.3 LIMITER LES IMPACTS D'UN ÉTALEMENT URBAIN SUR L'ENVIRONNEMENT DANS LES SECTEURS DE VILLÉGIATURE ET FORESTIERS.

1.4 PRÉVOIR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES FAVORISANT L'ACCESSION AU LOGEMENT, LE MAINTIEN DES AÎNÉS DANS LEUR MILIEU DE VIE, L'ATTRACTION ET LA RÉTENTION DES JEUNES, DES FAMILLES ET DES TRAVAILLEURS AINSI QUE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES IMMIGRANTS.



5

LES MILIEUX NATURELS

En plus d'offrir d'importants et nombreux habitats pour la flore et la faune, les milieux naturels apportent une grande variété de bénéfices à la société sur les plans économique, environnemental, social, récréatif, culturel, scientifique et éducatif.



ORIENTATION 3

Favoriser un aménagement du territoire axé sur la préservation et la valorisation de l'environnement et des milieux naturels afin d'assurer la fonctionnalité des écosystèmes, la protection de la biodiversité, la santé des personnes et l'attractivité du territoire.



Objectifs

3.1 METTRE EN PLACE DES MESURES POUR PROTÉGER LES ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊT ET SENSIBLES.

3.2 RESTREINDRE LA DENSITÉ DU DÉVELOPPEMENT DANS LES SECTEURS D'HABITATS FAUNIQUES ET Y ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT PAR LA PRÉSERVATION DES CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES ET DE CONNECTIVITÉ FAUNIQUE.

3.3 METTRE EN PLACE DES MESURES POUR FAVORISER LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ ET DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES.

3.4 FAVORISER LA PRÉSERVATION GLOBALE DE LA RESSOURCE HYDRIQUE POUR ASSURER LE MAINTIEN DE SES FONCTIONS ET DES VALEURS ÉCOLOGIQUES.

3.5 IDENTIFIER LES SECTEURS VULNÉRABLES ET LES MESURES À PRENDRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES AFIN D'AUGMENTER LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS.

3.6 IDENTIFIER ET ENCADRER LES ACTIVITÉS HUMAINES PRÉSENTANT UN RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT.

3.7 METTRE EN PLACE DES MESURES POUR FAVORISER LA DIMINUTION DE L'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE.

6

LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE

Certains éléments (bâtiments, sites, espaces, paysages) sont des lieux qui valorisent les milieux de vie et sont empreints de l'identité même de la communauté. À travers des usages nouveaux et existants, l'histoire et le patrimoine demeurent vivants, le développement et le patrimoine se rencontrent dans un développement intégré, respectueux et actualisé.



ORIENTATION 4

Favoriser la protection et la mise en valeur des éléments destinés à l'expression culturelle, identitaire, historique et paysagère du territoire.

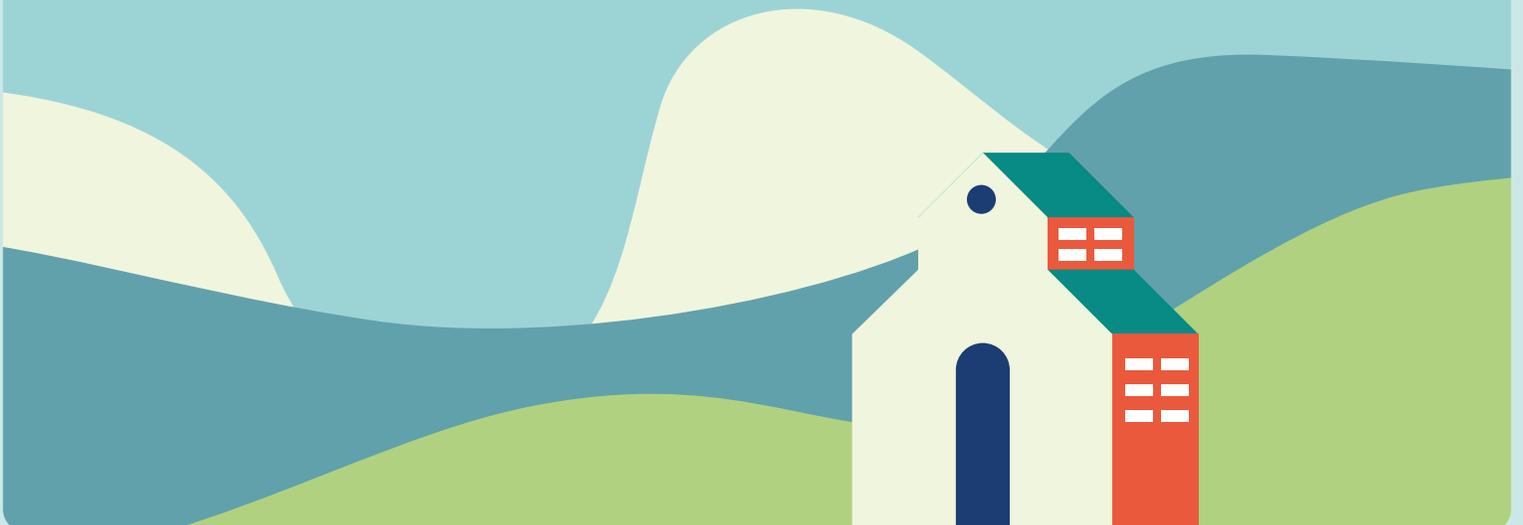


Objectifs

4.1 METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX SIGNIFICATIFS ET DÉVELOPPER DES MESURES INCITATIVES POUR FAVORISER LEUR PRÉSERVATION.

4.2 RECONNAÎTRE ET VALORISER LES SECTEURS, LIEUX, AGGLOMÉRATIONS ET BÂTIMENTS AYANT COMME FONCTION L'EXPRESSION ARTISTIQUE ET CULTURELLE.

4.3 CONFIRMER LE RÔLE STRUCTURANT ET IDENTITAIRE QUE LES PAYSAGES EXERCENT SUR LE TERRITOIRE ET PRÉVOIR DES MESURES DE MANIÈRE À FAVORISER LEUR MAINTIEN.



LE TRANSPORT ET LA MOBILITÉ

La vaste étendue du territoire est illustrée par la prédominance du transport routier par rapport aux autres modes de transport plus durables. Le concept de mobilité durable vise à offrir une variété de modes de transport et encourage l'organisation des milieux de vie et des infrastructures de transport afin de réduire les déplacements effectués seuls.

ORIENTATION 5

Favoriser une mobilité durable sur le territoire de la MRC des Laurentides.

Objectifs

5.1 CONSOLIDER LES AXES RÉGIONAUX DE MOBILITÉ DURABLE.

5.2 DÉVELOPPER DES AXES LOCAUX DE MOBILITÉ DURABLE.

5.3 CRÉER DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA MOBILITÉ DURABLE ET AUX SAINES HABITUDES DE VIE.

5.4 DÉVELOPPER UNE CULTURE DE MOBILITÉ DURABLE AU SEIN DE LA MRC.



LES INFRASTRUCTURES, LES ÉQUIPEMENTS ET LES CONTRAINTES POTENTIELLES OU EXISTANTES

La MRC compte différentes infrastructures et équipements répartis sur son territoire (transport énergétique, approvisionnement en eau potable, gestion des eaux usées, gestion des matières résiduelles, établissements d'éducation, de santé et services sociaux, etc.), qui peuvent induire des contraintes au développement. De plus, les nombreux bouleversements liés aux changements climatiques influencent la pérennité et la sécurité des infrastructures et des équipements.

ORIENTATION 6

Poursuivre la gestion et le déploiement des grands équipements et infrastructures.

Objectifs

6.1 POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION.

6.2 ASSURER LE MAINTIEN DE LA VOCATION PREMIÈRE DE TRANSIT DE L'AUTOROUTE 15 ET DE LA ROUTE 117.

6.3 AMÉLIORER L'ACCÈS ROUTIER AUX PRINCIPAUX PÔLES DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS.

6.4 ASSURER UNE PLANIFICATION FONCTIONNELLE ET DE MOINDRE IMPACT DU RÉSEAU ROUTIER DÉDIÉ AU CAMIONNAGE DE TRANSIT ET À L'EXPLOITATION DES RESSOURCES.

6.5 ENCADRER LE DÉPLOIEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

ORIENTATION 2

Assurer la protection des personnes et des biens en misant sur une réduction des contraintes et de la vulnérabilité sur le territoire de la MRC.

Objectifs

2.1 AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES CONTRAINTES SUR LE TERRITOIRE ET NOTRE CAPACITÉ À FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

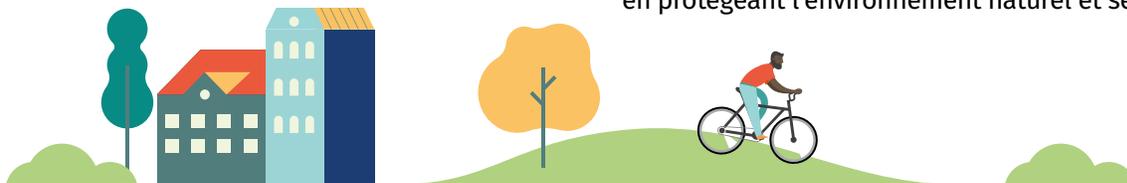
2.2 ARRIMER LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

2.3 RÉDUIRE LE RISQUE ASSOCIÉ AUX ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN ET AUX ZONES INONDABLES.

2.4 RÉDUIRE LES CONTRAINTES CAUSÉES PAR CERTAINES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le secteur économique de la MRC des Laurentides est peu diversifié et son développement économique est principalement dépendant de l'industrie touristique. La planification du territoire devra permettre un équilibre entre cette industrie et les activités économiques de services intrinsèques au développement du territoire, tout en protégeant l'environnement naturel et ses paysages.



ORIENTATION 7

Favoriser la diversification des activités économiques et consolider les secteurs existants.

Objectifs

7.1 CONCENTRER ET CONSOLIDER L'OFFRE DE COMMERCE ET SERVICES À CARACTÈRE OU D'INTÉRÊT RÉGIONAL DANS LES PÔLES RÉGIONAUX ET LOCAUX SITUÉS DANS L'AXE DE L'AUTOROUTE 15 ET DE LA ROUTE 117.

7.2 CONFIRMER LA VOCATION DES PÔLES SECONDAIRES ET RURAUX DANS L'OFFRE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE À RAYONNEMENT LOCAL.

7.3 FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENTREPRISE ET LA DIVERSITÉ DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LES COLLECTIVITÉS RURALES.

7.4 FAVORISER LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE AFIN D'INTÉGRER CELLE-CI AU RAYONNEMENT DE NOTRE TERRITOIRE.

ORIENTATION 8

Consolider et améliorer les infrastructures récréotouristiques et l'offre récréative globale au bénéfice des communautés locales, de ses résidents et des touristes.

Objectifs

8.1 CONSOLIDER LES PÔLES TOURISTIQUES EXISTANTS.

8.2 SOUTENIR L'ÉMERGENCE ET L'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES SUR LES TERRES PUBLIQUES.

8.3 ASSURER LA PÉRENNITÉ DES PARCS RÉGIONAUX LINÉAIRES ET LA CONTINUITÉ DES RÉSEAUX RÉCRÉATIFS INTERRÉGIONAUX.

8.4 AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES PLANS D'EAU ET DES MILIEUX NATURELS.

LES RESSOURCES NATURELLES

Les ressources forestières représentent une richesse économique, paysagère et sociale significative pour la MRC des Laurentides. La forêt publique joue un rôle capital dans le développement du territoire et l'intégrité des paysages, alors que l'aménagement forestier sur les terres privées demeure relativement faible.



ORIENTATION 9

Favoriser la mise en valeur et la diversification des terres publiques et une cohabitation harmonieuse des différents usages, au bénéfice de la communauté.

Objectifs

9.1 SOUTENIR LES PROJETS MULTIRESSOURCES DURABLES ET LA FONCTION MULTIFONCTIONNELLE SUR LE TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL (TPI).

9.2 ENCADRER L'EXPLOITATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES EN TERRITOIRES PRIVÉS.

9.3 FAVORISER L'ÉMERGENCE DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX SUR LES FORÊTS PUBLIQUES ET PRIVÉES.

9.4 FAVORISER LA MISE EN PLACE D'UNE PLANIFICATION EXHAUSTIVE DES ACCÈS À LA RESSOURCE FORESTIÈRE SUR LES TERRES PUBLIQUES EN TENANT COMPTE DES ENJEUX LOCAUX LIÉS AU TRANSPORT SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX.

9.5 FAVORISER DES AFFECTATIONS SUR LE TERRITOIRE PUBLIC EN LIEN AVEC LES DIVERS USAGES ET ACTIVITÉS DU TERRITOIRE.

Pour nous joindre :

amenagement@mrclarentides.qc.ca
819 326-0666

NOTRE TERRITOIRE
VOTRE AVENIR

MRC DES
LAURENTIDES

